AUTO-ÉCOLE FAIR-PLAY

SOUS-CRITÈRE 1.4 – FORMATIONS DEUX-ROUES

Document d'information – Piste de formation hors circulation

1. Identification de l'établissement

Établissement	Auto-école FAIR-PLAY
Adresse	4 avenue de Chevêne, 74000 Annecy
Activité concernée	Formations à la conduite des deux-roues motorisés et véhicules de catégorie L5e
Lieu de formation hors circulation	Piste d'examen motocycliste de la DDT de Haute-Savoie – Saint-Martin-Bellevue (commune de Fillière)

2. Formations proposées

L'Auto-école FAIR-PLAY propose les formations deux-roues suivantes, selon les catégories pour lesquelles l'établissement est habilité :

- Permis AM (cyclomoteur et quadricycle léger à moteur)
- Permis A1 (motocyclette légère jusqu'à 125 cm³)
- Permis A2 (motocyclette jusqu'à 35 kW)
- Permis A (accès à la catégorie A, selon les conditions réglementaires applicables)
- Formation à la conduite des véhicules de catégorie L5e, lorsque celle-ci est proposée par l'établissement

3. Localisation de la piste

Les formations pratiques hors circulation sont réalisées sur la piste d'examen des catégories deux-roues motorisés de la Direction départementale des territoires (DDT) de Haute-Savoie, située à Saint-Martin-Bellevue, commune de Fillière.

Adresse / localisation :

Lieu-dit « Chez Coriat » – RD 1201 – 74370 Fillière (Saint-Martin-Bellevue)

Cette piste a été aménagée pour l'organisation des examens pratiques du permis motocyclette par la DDT. En dehors des horaires d'examen, elle peut être mise à disposition de moto-écoles pour la formation des élèves.

4. Accès depuis l'Auto-école FAIR-PLAY

Le départ des élèves est organisé depuis l'établissement situé au 4 avenue de Chevêne à Annecy, puis le moniteur accompagne les élèves jusqu'au lieu de formation.

Point de départ	Auto-école FAIR-PLAY – 4 avenue de Chevêne, 74000 Annecy
Destination	Piste d'examen motocycliste DDT – Chez Coriat, RD 1201, 74370 Fillière
Temps de trajet indicatif	Environ 15 à 20 minutes, selon les conditions de circulation

5. Conditions d’utilisation de la piste

- La piste est destinée à la formation pratique hors circulation des élèves deux-roues.
- Son utilisation est organisée en dehors des créneaux réservés aux examens du permis motocyclette de la DDT.
- L’accès est conditionné à la disponibilité et aux modalités de réservation / mise à disposition de la piste.
- La piste étant susceptible d’être utilisée par plusieurs moto-écoles, les séances sont planifiées afin de respecter les créneaux attribués à l’établissement.
- Le respect du règlement et des consignes de sécurité applicables sur le site est obligatoire.

6. Modalités d’accueil et d’encadrement des élèves

- Les élèves sont accueillis et encadrés par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière de l’Auto-école FAIR-PLAY.
- Le moniteur assure le déplacement jusqu’à la piste et l’encadrement pédagogique pendant la séance.
- Les consignes de sécurité, le fonctionnement des exercices et les règles d’utilisation de la piste sont présentés aux élèves avant et pendant la formation.
- Les équipements de protection individuelle obligatoires et adaptés à la catégorie de formation sont exigés pour les séances deux-roues.

7. Disponibilité de la piste et organisation des créneaux

La disponibilité de la piste est organisée selon le planning de mise à disposition et les créneaux réservés à l’Auto-école FAIR-PLAY. Les créneaux peuvent être adaptés en fonction du calendrier des examens organisés par la DDT et de la disponibilité de la piste.

8. Information à destination des élèves

Lors de la programmation d’une séance hors circulation, l’élève est informé du lieu de rendez-vous, du déroulement de la séance, des équipements nécessaires et des éventuelles contraintes liées à la disponibilité de la piste. Toute modification de créneau liée à l’utilisation de la piste ou au calendrier des examens est communiquée à l’élève dans les meilleurs délais.

Auto-école FAIR-PLAY
La sécurité routière pour vocation